

Conseil Municipal

du 24 Novembre 2016 à 18h.

Présents : VIDAL Thomas, GARMATH Michelle, POUJOL Guillaume, BOISSIERE Karine , PIALOT Pierre , MONNOT Michel, MARTIN Francis, PARSY Delphine, FERNANDEZ Michaella

Absents excusés

RECOLIN Laurent (procuration à Francis MARTIN), ZANETTI Jean-Pierre(procuration à VIDAL Thomas), MARTIN Gaël (procuration à MONNOT Michel), BARD Magali (procuration à GARLMATH Michelle), THION Jean-Claude (procuration à FERNANDEZ Michaella)

Absents : SIX Julie,

Secrétaire de séance : Mme Michelle GARMATH

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame GARMATH a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Adoption du Plan Communal de Sauvegarde

Accord unanime du Conseil Municipal est donné.

PRAT-PEYROT : TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES SAISON 2016-2017

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des tickets pour l'utilisation des téléskis en vue de la saison 2016/2017 :

Tarifs applicables SAISON 2016/2017:

½ Journée Adulte (de 9 h à 13 h ou de 13 h à 17 h)	12.50 €
½ Journée Enfant (de 9 h à 13 h ou de 13 h à 17 h)	8.00 €
Journée adulte	20.00 €
Journée Enfant < 16 ans Sénior > 70 ans	12.00 €
Journée promotionnelle le JEUDI (sauf vacances scolaires toutes zones)	12.00 €
Groupe (scolaire, ski club, association) à partir de 12 personnes avec encadrement compris	7.00 €

Forfait 2 jours Adulte	34.00 €
Forfait 2 jours Enfant	15.00 €
Prestations réduites (<i>pistes vertes au Sud</i>)	12.50 €
Forfait SAISON Adulte	100.00 €
Forfait SAISON Enfant < 16 ans	50.00 €
Promotion forfait SAISON adulte si pris avant le 31/12/2016	70.00 €
Promotion forfait SAISON enfant < 16 ans si pris avant le 31/12/2016	35.00 €
Promotion forfait SAISON moniteurs de ski diplômés	35.00 €

PRAT-PEYROT / TARIFS SKI NORDIQUE SAISON 2016/2017

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des tickets pour l'utilisation des pistes de ski de fond en vue de la saison 2016/2017 :

Tarifs applicables SAISON 2016/2017 :

½ Journée Adulte (de 9 h à 13 h ou de 13 h à 17 h)	6.70 €
½ Journée Enfant (de 9 h à 13 h ou de 13 h à 17 h)	3.50 €
Journée adulte	8.00 €
Journée Enfant <16 ans Sénior > 70 ans	5.00 €
Groupe (scolaire, ski club, association) à partir de 12 personnes avec encadrement compris	2.00 €
Prestations réduites (minimum de piste ouvertes)	5.00 €
Forfait SAISON (tarif unique pour enfant et adulte)	45.00 €
Promotion forfait SAISON si pris avant le 31/12/2016	31.50 €

REGIE MUNICIPALE 2-CHALET D'ACCUEIL : TARIFS DES CONSOMMATIONS SAISON 2016/2017

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix des consommations du Snack-bar pour la saison 2016/2017

Tarifs applicables :

⇒ HORS D'ŒUVRE :

Pizza, quiche, croque-monsieur	4.50 €
Salade composée	4.50 €
Assiette cévenole : (pâté, jambon, saucisson)	6.00 €
Pain individuel	0.80 €
Sandwich (jambon cuit/beurre ou pâté)	4.50 €

Supplément sirop ou citron	0.30 €
Lait chaud	2.20 €
Vin chaud	2.00 €

⇒ **APERITIFS :**

Baby	3.00 €
Whisky	5.00 €
Pastis	1.90 €
Vin cuit	3.00 €
Liqueur	4.00 €
Grog	3.00 €

⇒ **EN-CAS :**

Beignet	2.00 €
Barre chocolatée	1.50 €
Chocolat Milka	1.00 €
Gâteaux (Prince...)	2.50 €
Bonbons	0.60 €
Croissant au beurre	1.00 €
Chips	1.50 €

⇒ **MISE DE TABLE et HORS SACS :**

Tickets entrée Hors sacs, la place	1.50 €
La place (groupe à partir de 12 personnes)	1.00 €
Barquette de frites	3.00 €
Repas Chauffeur car	14.00 €
Repas groupe scolaires (steack hâché 100 gr et garniture + dessert)	7.50 €

L'ensemble de ces tarifs a été voté à l'unanimité

REGIE MUNICIPALE 1 STATION DE SKI / Tarifs promotionnels des remontées mécaniques et du ski de fond saison 2016/2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les tarifs des forfaits tant des remontées mécaniques que du ski de fond pour la saison 2016-2017 viennent d'être fixés lors de la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Le Maire invite le Conseil Municipal à préciser la date jusqu'à laquelle le tarif promotionnel du forfait saison sera proposé, cette date est fixée, à l'unanimité, pour la saison 2016-2017 au 31 Décembre 2016, au-delà de cette date le tarif saison 2016-2017 non promotionnel sera appliqué.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (suite)

Association Valleraugue 2016	Subvention 2016
	Accordée
Ensemble vocal de la vallée de Valleraugue	250 €
	250 €

PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET PRINCIPAL

Le Maire fait part au conseil de deux états de produits irrécouvrables établis par la Trésorerie sur le budget principal de la Commune.

Ces deux états arrêtés aux dates du 07 mars 2016 et du 27 septembre 2016 s'élèvent à la somme de 376.97 € et 16.66 € soit un total de 393.63 € et concernent des créances relatives à des recouvrements de loyers, charges locatives et tickets de cantine de 2010, 2011 et 2014.

Monsieur le Trésorier demande que ces sommes soient admises en non- valeur et que deux mandats soient établis pour régularisation.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la prise en non- valeur de 393.63 euros.

Dit que les crédits sont prévus à l'article 6541 du budget.

Charge le maire de signer les pièces nécessaires.

PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET ANEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget annexe Eau et Assainissement de la Commune.

Cet état arrêté à la date du 26 septembre 2016 s'élève à la somme de 4 187.16 euros et concerne des créances relatives à des recouvrements de factures d'eau de 2010, 2011 et 2012.

Monsieur le Trésorier demande que cette somme soit admise en non- valeur et qu'un mandat soit établi pour régularisation.

Le Conseil, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la prise en non- valeur de 4 187.16 euros.

Dit que les crédits sont prévus à l'article 6541 du budget.

Charge le maire de signer les pièces nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE DE VIREMENT DE CREDITS BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts au budget primitif 2015 du budget eau et assainissement sont insuffisants et qu'il faut procéder à ouverture de crédits supplémentaires et virements de crédits:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
6541	créances admises en non-valeur	3940
TOTAL		3940
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
778	autres produits exceptionnels	1266
7011	eau	2674
TOTAL		3940

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
2156-32	matériel spécifique exploitation AEP PRAT PEYROT	100
2315-12	installations, matériel et outillage technique EAU ARDAIL	-100
TOTAL		0
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		

Le Conseil,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Donne son accord à l'unanimité sur la décision modificative de crédits.

VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AUX BUDGETS ANEXES REGIE 1-2-3 ET STATION SERVICE

Le Maire expose au Conseil :

Vu la saison exceptionnelle de l'hiver 2015/2016 à la station de ski de Prat-Peyrot durant laquelle l'enneigement a été très faible et que les conditions climatiques n'ont pas permis d'enneiger artificiellement l'ensemble des pistes de la station et qui a entraîné une faible fréquentation,
Vu les comptes des budgets annexes régie 1 remontées mécaniques, régie 2 chalet accueil régie 3 gîte aigoual, qui comprennent une importante dotation aux amortissements occasionnée par de grosses dépenses d'investissement qui ne peuvent être financées par les propres recettes du service,

Vu le résultat de fonctionnement de la station- service,

Afin d'équilibrer les comptes de ces budgets annexes il est nécessaire de verser une subvention du budget principal.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire, et à l'unanimité

Donne son accord pour que soit versée :

- une subvention de 399 095 euros du budget principal de la commune au budget annexe Régie 1, régie municipale Prat-Peyrot,
- une subvention de 16 084 euros du budget principal de la commune au budget annexe Régie 2, régie municipale chalet accueil.
- une subvention de 26 916 euros du budget principal de la commune au budget annexe Régie 3, régie municipale Mont-Aigoual.
- une subvention de 53 970 euros du budget principal de la commune au budget annexe Régie station service.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2016.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

- **Vu** le Code général des Collectivités territoriales
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- **Vu** le budget communal
- **Vu** le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

=> la création d'un poste de rédacteur territorial Indice Brut 406, Indice Majoré 366 à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2017.

La création de ce poste, est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE AU 1^{ER} DECEMBRE 2016

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de créer ce poste pour une meilleure organisation du service,

Monsieur le Maire, explique que Madame Elisabeth GARMATH, adjoint administratif 1^{ière} classe, 7^{ème} échelon, rassemble les conditions de nomination au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Après avis favorable de la CAP du 8 novembre 2016, Monsieur le Maire propose de nommer Madame Elisabeth GARMATH à ce grade.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- d'y nommer Madame Elisabeth GARMATH à compter du 1^{er} décembre 2016
- échelle 5
- 7^{ème} échelon
- IB 375, IM 346
- Ancienneté 1 an 6 mois 17 jours.
- de supprimer, à compter du 1^{er} décembre 2016, le poste d'adjoint administratif 1^{ière} classe dont bénéficiait Madame Elisabeth GARMATH.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle que La commune de s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune, ainsi que les autres risques

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du Maire et après avoir délibéré

DECIDE d'adopter à l'unanimité . la proposition du Maire.

Ce dossier est opérationnel depuis le 1^{er} Juillet 2016

QUESTIONS DIVERSES

(arrivée de Mme BARD Magali)

Mr le Maire salue particulièrement l'effort fourni par le personnel administratif, pour pallier l'absence de Michèle SOULIER depuis plusieurs mois, et la recherche infructueuse de personnel remplaçant. Le détachement de Florence LAUPIES se terminant le 31 décembre 2016, cette dernière assurera le remplacement s'il y a lieu, à compter de janvier 2017.

Recensement 2017 : Il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 ; 4 agents recenseurs seront recrutés (Nora DECRETON, François ROLLIN, Céline PIALOT, Fabienne BOYER), l'agent coordonnateur sera Elizabeth GARMATH. Il en va de l'avenir de la commune que le recensement soit très bien fait.

Maison de Retraite : les démarches pour un transfert de propriété de l'immeuble « Maison de Retraite » de la commune vers l'association gestionnaire sont en cours auprès des organismes bancaires. Le service des Domaines viendra faire l'évaluation de ce bien. De plus, il sera proposé à l'association de rembourser la dette de loyers impayés sur 20 ans.

Domaines : l'évaluation des immeubles anciennement nommés « ski Nature » a été réalisée, savoir : La Maison d'habitation (93 000€) et les terrain hors frais de démolition (54 000€)

SIA Espérou : prochainement aura lieu la vente aux enchères des biens meubles du Centre Espérou-Accueil. Le syndicat a accepté de se porter acquéreur de l'ensemble des lits au prix de 1000€. Les clés de l'immeuble pourront être restituées très bientôt au syndicat. Le géomètre, Mr GAZAN sera contacté pour effectuer les métrés de ce bâtiment.

PLU : la phase de consultation des PPA est en cours. Le tribunal administratif sera sollicité en décembre afin que l'enquête d'utilité publique puisse avoir lieu en Mars 2017.

Pays Aigoual-Vidourle : il n'existe plus. Valleraugue ira donc rejoindre le Pays viganais, Ganges ayant choisi de rejoindre le « Pic St Loup ».

CCTAC : l'ensemble des élus souhaite savoir si la station de ski sera ou pas reprise par la communauté des communes. Une décision doit être prise.

Commandes de divers mobiliers urbains : 2 abris-bus (Maison de Pays et Gasquet), un range vélo (à proximité de l'école), ramasses crottes (à la demande du conseil des jeunes)

Illuminations : elles seront mises en place à compter de la semaine prochaine.

Numérotation des immeubles avec la Poste : Michel MONNOT suit ce dossier avec un agent de la Poste et Bernard METGE (ancien agent de la Poste)

Vente du presbytère : la signature de l'acte devrait intervenir vers le 20 décembre prochain.

Parking : une proposition d'achat a été faite pour l'acquisition du terrain situé près de la station-service (65 000€). Cet espace pourrait être opérationnel à peu de frais afin de devenir un parking.

Réunion avec les skis-clubs : il a été décidé d'organiser une réunion promotionnelle le 15 janvier 2017 (ski-club et foyer de ski de fond), les skis-clubs gardois proposeront des animations avec ou sans neige, la mairie apportera la logistique et le support communication pour cette journée. En ce qui concerne l'utilisation du fil-neige (propriété communale), une convention devra être signée avec les clubs ou associations utilisatrices. De plus, une piste ludique pourrait être mise en place (piste à bosses)

Calendrier :

25/11 : 11 h - réception de la sénatrice Vivette LOPEZ pour la mise en place du panneau lumineux à la Maison de Pays, suivie de l'inauguration de la salle communale de Taleyrac, au cours de laquelle seront mis à l'honneur les bénévoles qui ont contribué à la rénovation de cette salle.

02-03/12 : Téléthon 2016 (le 2 à l'Espérou, le 3 à Valleraugue)

09/12 : repas des aînés

11/12 : Marché de Noël au Foyer Rural de Valleraugue

16/12 : apéritif pour le personnel de la Mairie

14/01 : vœux de la mairie.

La séance est levée à 19h30